


1917-2017
**UN SIECLE
DE COMBAT**



**AVEUGLES
DE FRANCE**

**LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !**



→ Créée en 1917, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France rassemble en son sein des militants, des usagers, des professionnels et bénévoles, engagés ensemble pour une plus grande inclusion sociale et économique des personnes déficientes visuelles.

Partenaire de premier plan des pouvoirs publics et des élus locaux, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France œuvre pour l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées visuelles. Présente dans de nombreuses régions de France, elle regroupe une quarantaine d'associations membres au service de plus de 10 000 adhérents et bénéficiaires.

Solidarité, désintéressement, démocratie, transparence et laïcité sont les valeurs partagées par toutes ces associations.

Reconnue d'utilité publique depuis 1921, la Fédération ne perçoit pas de subventions de l'Etat et est entièrement financée grâce à la générosité de ses donateurs et de ses partenaires privilégiés.



LA FÉDÉRATION C'EST CONCRÈTEMENT... :

- Un siège social basé à Paris qui soutient les projets de ses membres et porte leur parole auprès des pouvoirs publics nationaux, européens et internationaux.
- Une équipe de 25 salariés au service de son réseau et de ses usagers.
- Un Centre de formation, ACCESS FORMATION, dispensant des formations qualifiantes dans les métiers de la locomotion et de la rééducation notamment, et expert dans le domaine de l'accessibilité pour le cadre bâti, les transports et la voirie.
- Une vingtaine d'établissements et de services sanitaires et médico-sociaux spécialisés dans l'accompagnement des personnes déficientes visuelles tout au long de la vie : SAFEP, SAAAS, SAVS, SAMSAH, SSR, ESAT, Entreprises adaptées, EHPAD...

MAIS C'EST AUSSI... :

- Une association engagée à l'échelle nationale, européenne et internationale grâce à ses actions menées au sein de la CFPSAA «Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes», de l'UEA «Union Européenne des Aveugles» et de l'UMA «Union Mondiale des Aveugles».
- Une association engagée dans le combat quotidien contre la cécité, notamment au travers de « VOIR ET ENTENDRE », première fondation dédiée exclusivement aux handicaps sensoriels, qu'elle a contribué à créer aux côtés de l'Institut Pasteur, de l'INSERM, du CHNO des Quinze-Vingts et de l'UPMC. Cette Fondation abrite l'Institut de la Vision.



LA CÉCITÉ EN FRANCE : DES CHIFFRES ÉLOQUENTS

En France, près de 1,7 million de personnes sont atteintes d'un trouble de la vision.

207 000 aveugles (pas de perception de la lumière) et malvoyants profonds (vision résiduelle limitée à la distinction de silhouettes) ; 932 000 malvoyants moyens (incapacité visuelle sévère : en vision de loin, ils ne peuvent distinguer un visage à 4 mètres ; en vision de près, la lecture est impossible).

Sont considérées comme personnes aveugles celles dont l'acuité visuelle du meilleur œil après correction est inférieure à 1/20 de la normale ou dont le champ visuel est réduit à 10° pour chaque œil.

Selon l'OMS, un doublement du nombre de déficients visuels serait à prévoir d'ici 2050. La cécité et la malvoyance vont devenir, avec la maladie d'Alzheimer, les fléaux du grand âge.

1,7 MILLION
DE PERSONNES SONT
ATTEINTES D'UN TROUBLE
DE LA VISION

207 000
AVEUGLES

932 000
MALVOYANTS MOYENS

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France intervient dans tous les domaines stratégiques permettant l'amélioration de la vie des 1,7 million de personnes touchées par la déficience visuelle en France :



EDUCATION :

- Encourager un enseignement braille de qualité.
- Créer des malles pédagogiques dédiées aux plus jeunes enfants.
- Soutenir la production de littérature enfantine et l'impression braille.
- Proposer les accompagnements médico-sociaux indispensables en s'appuyant sur des personnels qualifiés : Instructeurs de Locomotion, AVJistes, éducateurs spécialisés, ergothérapeutes, orthoptistes...



FORMATION ET EMPLOI :

- Travailler sur l'adaptation des postes de travail (bilans ergonomiques, locomotion, orthoptie...).
- Favoriser l'émergence de nouveaux métiers accessibles.
- Former les Ressources Humaines et les salariés amenés à accueillir ou travailler avec un collègue déficient visuel.
- Proposer une plateforme en ligne pour l'emploi.



ACCESSIBILITÉ AU CADRE BÂTI, À LA VOIRIE ET AUX TRANSPORTS :

- Mener des actions de sensibilisation auprès des divers publics et opérateurs concernés.
- Engager des actions et procédures concrètes pour faire respecter les principes inscrits dans les lois des 30 juin 1975, 11 février 2005 et plus récemment dans les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).



NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE :

- Proposer une Hotline adaptée et dédiée aux salariés déficients visuels.
- Mise en place d'un pôle «accessibilité numérique» pour favoriser le développement de l'accessibilité du web.
- Organiser chaque année des journées d'étude consacrées à l'informatique adaptée.



RECHERCHE MÉDICALE :

- Soutenir les programmes innovants menés par les plus grands laboratoires français de recherche.
- Attribuer à de jeunes chercheurs des bourses annuelles ainsi que des bourses doctorales sur 3 ans.



CULTURE ET INFORMATION :

- Soutenir l'édition adaptée.
- Participer à l'adaptation et à l'accessibilité des grands lieux culturels.
- Travailler sur les représentations tactiles.



SPORT :

- Partenariat avec la Fédération Française Handisport pour développer le sport de compétition.
- Favoriser au sein de son réseau la pratique du sport de loisir.



CENTRE DE FORMATION

Access Formation est constitué d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels de la rééducation pour personnes déficientes visuelles.

Access Formation forme les professionnels qui assurent la rééducation ou l'accompagnement des personnes aveugles et malvoyantes (instructeurs de locomotion, instructeurs en activités de la vie journalière et éducateurs de chiens guides) et organise des sessions de sensibilisation à l'accueil de personnes déficientes visuelles dans divers domaines (emploi, transport, tourisme, structures d'accueil, ...).

Access Formation est également doté d'un pôle informatique délivrant un grand nombre de modules de formation en direction des personnes déficientes visuelles. Une Hotline spécialisée pour ce public a en parallèle été créée en 2014. Elle a pour vocation de soutenir techniquement des organisations employant des salariés déficients visuels.

Access Formation est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage.



**FÉDÉRATION DES AVEUGLES
ET AMBLYOPES DE FRANCE**
6, rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS

Tél : 01 44 42 91 91

www.aveuglesdefrance.org

